

Mesures Diverses

1. Décharge de direction maintenue à titre provisoire pour l'année scolaire 2021-2022 :

- Saint-Ouen : + 0,33 portant la décharge à 1 au lieu de 0,67 à l'école maternelle Emile Zola
- Gagny : + 0,25 portant la décharge à 0,75 au lieu de 0,50 à l'école élémentaire Emile Côte